

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 14
Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf, le 23 septembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis NOUHAUD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 septembre 2019
PRESENTS : Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. DOUDARD Christian, Mme DUGUET Nicole, M. EJNER Pascal, M. JANICOT Philippe, Mme LALEU Marie-Laure, M. NOUHAUD Jean-Louis, Mme PERRIER Sylvie, M. SAUVAGNAC Bernard, Mme SAZERAT Sandrine, M. SCHOENDORFF Frédéric, M. ZBORALA Bernard.

Affiché le : 25/09/2019

ABSENTS : M. AUROY Olivier, Mme GOU MILLOU Agnès, Mme CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte (Pouvoir à Mme PERRIER Sylvie), Mme MAURIN Marie-Hélène (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), Mme PELMOINE Agnès (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard), M. VIANELLO Pascal (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), M. VINCENT François (Pouvoir à M. NOUHAUD Jean-Louis).

Secrétaire de séance : Mme DEBAYLE Michèle

4. DENOMINATION DE RUES

Suite à la réunion de la commission voirie le 14 juin 2019, procédant à la nomination et numérotation des voies et des habitations, il est nécessaire de donner un nom à certaines petites impasses non dénommées jusque-là.

Après avoir obtenu l'accord de Mme LAMOURE, veuve de Henri LAMOURE, la commission propose de baptiser la voie reliant la rue Antoine BLONDIN au Chemin des Crouzettes, « Allée Henri LAMOURE ».

Après consultation des habitants, la voie initialement nommée « Impasse du Mas des Chevailles » sera renommée « Allée du Mas des Chevailles » sur demande des riverains.

Enfin, les habitants du chemin partant du Chemin de Gascour ayant demandé des numéros, il s'avère nécessaire de nommer la voie. La commission, après consultation des riverains propose le nom « Impasse du Chemin de Gascour ».

Considérant ces arguments, le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les noms suivants :

N° de voie	Dénomination	Localisation de la rue
VC253	Allée Henri LAMOURE	Départ : Chemin des Crouzettes (VC253) Fin : Rue Antoine BLONDIN (RD65)
Voie privée	Impasse du Chemin de Gascour	Départ : Chemin de Gascour (VC30U)
VC216	Allée du Mas des Chevailles	Départ : Allée du Bos Vieux (VC215)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de :

- décider de nommer les nouvelles impasses tel que présentées dans le tableau ci-dessus ;
- donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE 19	POUR 19	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire
Jean-Louis NOUHAUD

